

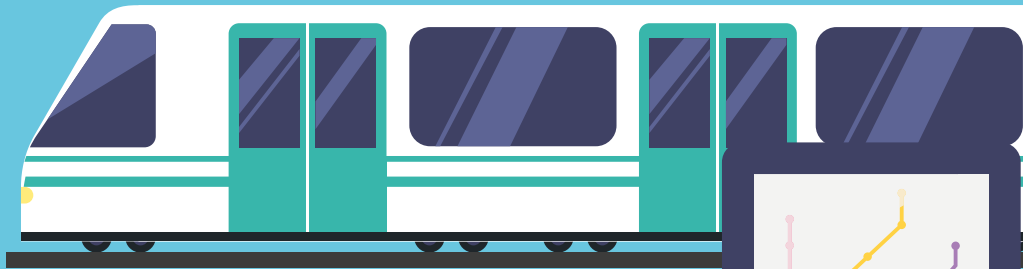


JOURNAL DE LA CONDUITE

MÉTRO & RER SEPTEMBRE › OCTOBRE 2022

EN CHIFFRES

Les salaires à la conduite en 2022



FOCUS

Les derniers protocoles signés par l'UNSA



**PÔLE
FERRÉ**



11, rue Victor Hugo
93170 Bagnolet



RER
06 12 18 44 22



Métro
06 71 95 61 87

L'inflation atteint un niveau historique

Si nous avons espoir que la situation en France après la crise de la Covid s'améliore, force est de constater que cela n'est pas le cas. En effet, l'inflation atteint un niveau historique, avec pour conséquence un très fort impact sur les salaires des agents de la RATP.

Les meilleures prévisions annoncent **une inflation qui pourrait atteindre les 7 %** au mois d'octobre. La hausse des carburants ainsi que des produits de première nécessité grèvent **le budget de nos collègues** en cette période de rentrée. L'attente est donc légitimement forte quant aux **futures négociations du déroulement de carrière des conducteurs**, qui devraient s'ouvrir début octobre.

L'UNSA-PÔLE FERRÉ sera très exigeante lors des négociations afin d'obtenir la juste reconnaissance de la pénibilité du métier de conducteur et le rattrapage des dix ans d'absence de révision de la grille de rémunération de la conduite.

En parallèle, les **difficultés de recrutement** que rencontre le monde du transport impactant fortement notre entreprise interrogent sur **l'attractivité de nos métiers**. Il est urgent que la RATP prenne en considération ces problématiques et y réponde rapidement!

Chacun aujourd'hui mesure **les conséquences du démantèlement**

de notre contrat social. La RATP est devenue une entreprise comme les autres. Elle n'attire plus, ne fait plus rêver, voire même est devenue

un repoussoir. **Les conditions de travail, la rémunération ainsi que son régime de retraite** ont été largement dégradés. Il serait grand temps de faire machine arrière.

Dans ce contexte de **grogne sociale**, le gouvernement continue ses provocations et annonce vouloir **remettre sur la table le dossier des retraites**. Les Français ne travailleraient pas assez et les salariés de la RATP seraient des nantis... Il serait urgent d'augmenter la durée des annuités ainsi que l'âge de départ qui passerait de 62 à 65 ans. **Rien ne justifie de telles mesures** et encore moins le rapport du COR qui démontre que **les comptes sont à l'équilibre** et que cette réforme n'est pas nécessaire. Il semblerait que notre gouvernement ait déjà oublié **les mouvements sociaux de décembre 2019** ou l'UNSA GROUPE RATP avait été l'un des principaux acteurs.

Pour l'UNSA-Pôle Ferré, **le régime de retraite des salariés de la RATP** n'est que la juste reconnaissance de la pénibilité de leur métier.

Le contrat social qui nous lie à l'entreprise doit rester un subtil équilibre entre conditions de travail, rémunération et retraite. Si cet équilibre se trouvait menacé, **l'UNSA Groupe RATP répondrait à la hauteur de l'attaque**, aux côtés des salariés ! ●

À LA UNE

Prime offre de service RER

L'UNSA-PÔLE FERRÉ a obtenu le retour du relevé mensuel de la POS sur UrbanGroup dans l'application Libre-Service-RH. L'historique repris commence en avril 2021. De nombreux problèmes de POS nous ont été remontés. Après différents échanges avec la direction du département, l'UNSA-PÔLE FERRÉ a

obtenu un écrit du département le 26 septembre dernier qui indique :

- **le problème** est identifié par les équipes RH des deux lignes ;
- **une action** corrective est en cours ;
- **les mois passés** sont en cours de vérification afin que les montants dus soient versés sur la paie d'octobre. ●

Les protocoles en cours et ceux signés dernièrement

Vos élus UNSA-GROUPE RATP ont activement négocié et signé les derniers protocoles, dont certains apportent des améliorations importantes.



PROTOCOLE CONDUITE

Le futur protocole conduite souhaité par la direction devrait entrer dans la phase de négociation très prochainement. L'UNSA-Pôle Ferré sera force de propositions et les conducteurs seront régulièrement consultés. Rien ne se fera sans vous ! ●

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Protocole demandé depuis des années par l'UNSA-GROUPE RATP et qui a son importance d'autant plus dans une entreprise en pleine transformation à marche forcée. L'UNSA-PÔLE FERRÉ, à travers de 2 de ses représentants, participe activement aux négociations de ce protocole et les avancées vous seront présentées lors des heures d'informations syndicales (HIS). ●

INTÉRESSEMENT

Celui-ci est dans la continuité du précédent. Cependant, des indicateurs qualité du contrat IDFM entreront maintenant en compte dans le calcul de l'intéressement. L'entreprise n'a toujours pas accédé à la suppression du plafonnement. ●



UNE QUESTION ?
Demandez plus d'information sur ces protocoles à vos représentants UNSA-PÔLE FERRÉ.

TEMPS PARTIEL DE FIN DE CARRIÈRE (TPCF)

De plus en plus plébiscité afin de terminer en douceur sa carrière, ce protocole a été signé à la fin du mois de juin 2022. Identique au précédent accord, celui-ci prend en compte des motifs supplémentaires afin de l'interrompre, notamment pour raison familiale. ●

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DES PRÊTS 2023-2024

- **Sur l'habitat** : pas de changement dans le nombre de familles à loger par an, la réservation et les logements passerelles.
- **Prêt à l'accession à la propriété en Île-de-France** : il passe de 33 000 € à 45 000 € sur 25 ans maximum.
- **Prêt pour l'amélioration du cadre de vie** : il passe de 7 000 € à 15 000 € sur 60 mois maximum.
- **Prêt véhicule** : il passe de 17 000-20 000 € à 25 000 € sur 60 mois maximum.
- **Prêt à la consommation** : il passe de 4 000 € à 5 000 € sur 48 mois maximum. ●